

# 12 points importants pour l'organisation de manifestations

## 1. La date, la planification et la gestion globale de l'événement

- Par principe, la date ne doit pas entrer en conflit avec un autre événement sur la Commune
- L'organisateur doit veiller à respecter les délais de demandes d'autorisation

## 2. Les ressources humaines (bénévoles, artistes, prestataires de services, etc.)

- Définir vos besoins en personnel, le mode d'engagement des personnes en fonction des qualifications requises, du budget mais également de votre charte et des valeurs
- Respecter les dispositions légales en vigueur concernant l'emploi de personnel

## 3. Le financement

- S'assurer de la viabilité financière de l'événement en établissant un budget prévisionnel, en tenant une comptabilité et en faisant le point régulièrement sur l'état des finances

## 4. Le lieu/l'infrastructure nécessaire

- À déterminer en fonction du public et de nature de la manifestation (lieu, accessibilité, sécurité, confort)

## 5. La logistique

- Signalisation, sanitaires, parking, ...
- L'Administration des espaces vous mettra en lien avec la Police municipale pour les éventuelles fermetures de routes et services de parcage

## 6. La sécurité et la santé

- L'organisateur est responsable d'assurer, en tout temps, la sécurité et la santé des participants à sa manifestation
- Pour toute manifestation, un responsable de sécurité doit être désigné
- Une manifestation de plus de 500 personnes nécessite un concept de sécurité
- Les mesures de prévention incendie doivent être respectées

## 7. La mobilité et l'accessibilité

- Favoriser les transports en commun
- Veiller à l'accès pour personnes à mobilité réduite

## 8. La gestion des déchets, le respect de la protection des sols et des eaux

## 9. La gestion du bruit

- Les émissions sonores ne doivent pas dépasser le niveau de 93db sur toute la durée de la manifestation

## 10. La communication

- Définir le public-cible, identifier la valeur ajoutée et l'ampleur de l'événement pour bien orienter la communication
- Possibilité d'inscrire les manifestations publiques sur le [site internet de la Commune de Conthey](#). Pour ce faire, transmettre vos informations et visuels à l'Administration des espaces

## 11. Les demandes d'autorisations

- Les autorisations de manifestation et patentes pour vente de boissons sont délivrées par l'Administration des espaces
- Les autorisations spéciales liées à la fermeture des routes, aux prolongements d'ouvertures, etc. sont du ressort de la Police municipale

## 12. Les assurances spécifiques

- L'organisateur est responsable de tout sinistre survenant durant la manifestation